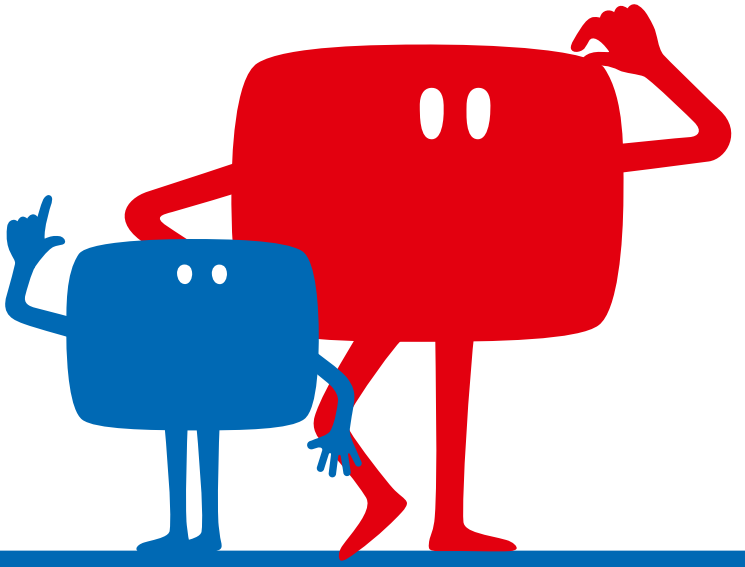

Le Languedoc-Roussillon passe au tout numérique, le 29 novembre 2011

Suis-je concerné(e) ?
Que dois-je faire ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

tous au numérique !

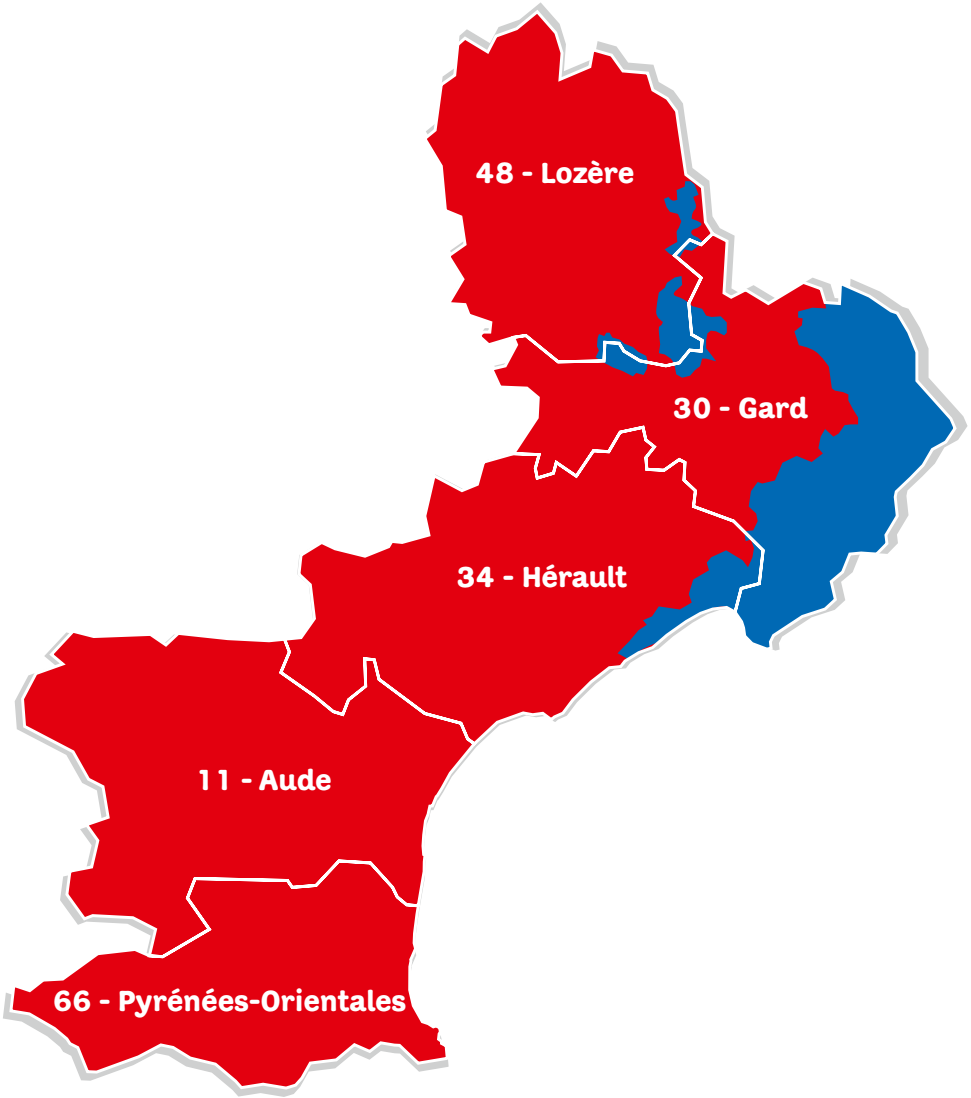

La région Languedoc-Roussillon passe à télé tout numérique en deux temps : le 5 juillet et le 29 novembre

- **J'habite dans une commune** située dans l'est du département du Gard ou de l'Hérault ou le sud de la Lozère : **si je suis déjà passé(e) au tout numérique le 5 juillet dernier,** ce guide ne me concerne pas. Si je ne suis pas passé(e) au tout numérique le 5 juillet, mon passage se fera le 29 novembre.
- **J'habite dans une autre commune du Languedoc-Roussillon :** je passe au tout numérique le **29 novembre.**

Qu'est-ce que cela signifie ?

Dans la nuit du 28 au 29 novembre, tous les émetteurs seront éteints, et seuls les émetteurs numériques seront rallumés à partir du **29 novembre.**

Pour continuer à recevoir mes programmes, je devrai alors être équipé(e) d'un mode de réception numérique, sinon je ne recevrai plus la télé.

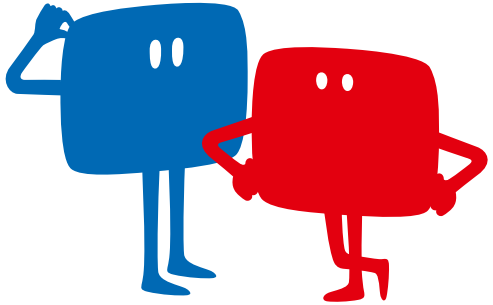

Que dois-je faire?

• **Je vois défiler un bandeau sur mon/mes postes de TV me demandant de m'équiper avant le 29 novembre.**
J'équipe ce/ces postes dès à présent d'un mode de réception numérique, sinon je perdrai la télé le 29 novembre.

• **Je reçois déjà la TNT par mon antenne râteau.**
Je suis équipé(e), mais **le 29 novembre** je devrai lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes pour retrouver tous mes programmes.

• **Je reçois la télé uniquement par le câble, le satellite numérique ou l'ADSL.**
Je ne suis pas concerné(e) par le passage à la télévision tout numérique.

Pourquoi fait-on cela?

Le passage à la télé tout numérique libère des fréquences, qui seront utilisées pour créer de nouvelles chaînes, notamment diffuser plus de chaînes en haute définition (HD) ou encore généraliser l'accès à l'Internet mobile sur le territoire.

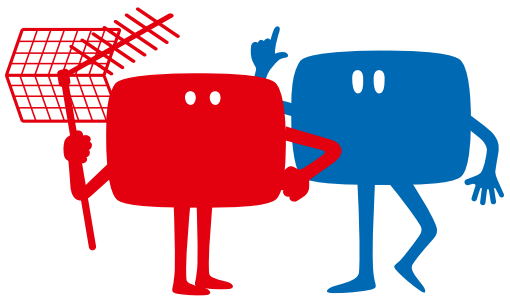

1. Suis-je concerné(e)? 2

2. Je reçois la télé par une antenne râteau ou par une antenne intérieure
- Je reçois uniquement les 5 chaînes analogiques 4
- Je reçois déjà la TNT 5

3. Je dépends d'une antenne râteau collective 6

4. Si je dois m'équiper 8

5. Que se passe-t-il au moment du passage? 15

6. Je lance une recherche et mémorisation des chaînes 16

7. Les aides financières 22

8. L'assistance technique 25

1. Suis-je concerné(e) ?

Oui, si je reçois la télé par une antenne râteau, collective ou individuelle, ou par une antenne intérieure.

Non, si je reçois la télé par le câble, l'ADSL ou le satellite numérique.

Je vérifie néanmoins qu'aucun de mes postes n'est relié à une antenne râteau ou à une antenne intérieure.

- **Attention, si je reçois 5 chaînes analogiques* par le satellite**

Je vois défiler un bandeau qui m'indique que la diffusion va s'arrêter le 29 novembre : je reçois la télévision analogique par une parabole orientée vers le satellite AB3.
Je dois m'équiper impérativement avant le 29 novembre 2011 pour continuer à recevoir la télévision car cette diffusion va s'arrêter.

Pourquoi attendre ? Je m'équipe d'un démodulateur numérique Fransat, sans changer l'orientation de ma parabole, ou d'un démodulateur TNTSat, en faisant réorienter ma parabole vers le satellite Astra.
Je recevrai immédiatement les 19 chaînes nationales gratuites de la TNT, des chaînes en haute définition et des chaînes locales. Si je veux recevoir plus de chaînes, je choisis une offre payante.

Je peux aussi changer de mode de réception selon ce qui est disponible : câble, ADSL ou réception de la TNT par une antenne râteau si je réside dans une zone qui est déjà ou qui sera couverte par la TNT.

Quand j'aurai installé mon équipement pour recevoir la télévision numérique, le bandeau disparaîtra.

* TF1, France 2, France 3, France 5/Arte sur le même canal et M6.

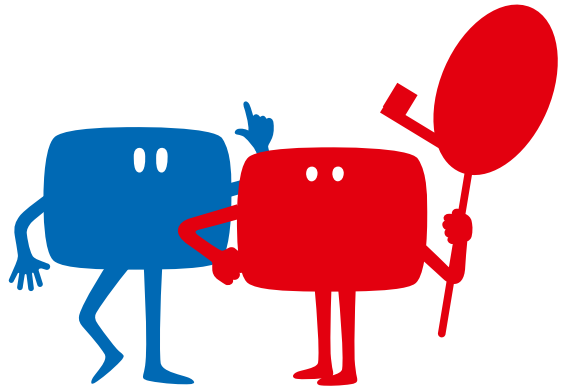

Cas particulier

- **Je reçois la télévision par le câble sans abonnement (service antenne)**

Je reçois les 5 chaînes historiques* plus, éventuellement, 2 ou 3 chaînes complémentaires.
Je continuerai normalement à les recevoir après le passage.
Mais je peux aussi m'équiper d'un mode de réception numérique si je veux recevoir plus de chaînes.

Je contacte mon syndic ou mon opérateur pour vérifier comment obtenir les chaînes gratuites de la TNT. Dans certains cas, l'opérateur qui gère l'immeuble donne accès aux chaînes gratuites de la TNT avec un simple adaptateur TNT ou un téléviseur TNT intégrée.

Je vérifie impérativement la situation de mon immeuble avant tout achat.

2. Je reçois la télé par une antenne râteau ou par une antenne intérieure

Je reçois uniquement les 5 chaînes analogiques*

Je vois défiler un bandeau d'information sur les postes que je dois équiper. Dès que j'aurai installé un mode de réception numérique, ce bandeau disparaîtra.

Je dois m'équiper d'un mode de réception numérique, sinon je perdrai la télé après le 29 novembre. La TNT est déjà diffusée par la plupart des émetteurs. Si je dépends de l'un de ces émetteurs, je peux donc, en m'équipant, recevoir dès maintenant les 19 chaînes nationales de la TNT et éventuellement Pyrénées-Orientales TV, Télé Miroir et TV Sud**.

Pour savoir comment m'équiper, voir page 8.

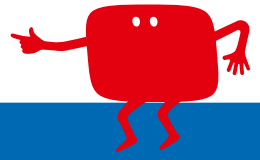

À SAVOIR
Je peux dépendre d'un émetteur qui ne sera numérisé que le **29 novembre.** Si je dépends de l'un de ces émetteurs, je peux acheter mon équipement, mais je ne recevrai la TNT qu'à partir du **29 novembre.** Je verrai défiler un bandeau jusqu'au **29 novembre.** Pour connaître la liste de ces émetteurs, j'appelle le 0 970 818 818 ou je me connecte sur www.tousaunumerique.fr

Je vérifie chacun de mes postes reliés à l'antenne râteau ou à l'antenne intérieure.

* TF1, France 2, France 3, France 5/Arte sur le même canal et M6.
** Ces chaînes ne sont pas diffusées par tous les émetteurs.

Je reçois déjà la TNT

Je suis déjà équipé(e), mais je devrai lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes au moment du passage.

En effet, certaines chaînes de la TNT vont changer de fréquence lors du passage, pour améliorer leur couverture. Si je ne lance pas une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes, je ne pourrai pas les retrouver. Je ferai cette recherche sur chacun des postes reliés à une antenne râteau ou intérieure.

Pour savoir comment effectuer cette recherche, voir page 16.

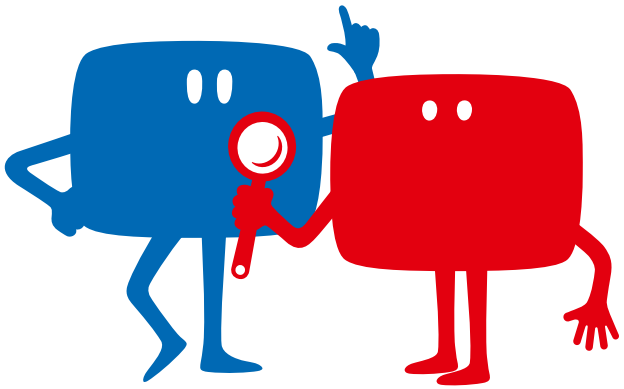

3. Je dépends d'une antenne râteau collective

L'antenne râteau collective doit être compatible avec la réception des signaux numériques AVANT et APRÈS le passage.

Sinon, je ne pourrai pas recevoir la télé dans mon appartement, même si je suis équipé(e).

La plupart des antennes collectives sont équipées de filtres qui laissent uniquement passer les fréquences des chaînes pour lesquelles ils ont été réglés. Au moment du passage au tout numérique, les fréquences des chaînes peuvent changer.

Je peux donc recevoir les chaînes de la TNT aujourd'hui, mais ne plus les recevoir du tout après le passage si les filtres de mon antenne collective ne sont pas réglés sur les nouvelles fréquences des chaînes.

Pour continuer à recevoir la télévision, un antenniste doit intervenir pour vérifier que l'installation collective laissera passer les nouvelles fréquences des chaînes.

Je vérifie impérativement auprès de mon syndic ou de mon gestionnaire d'immeuble que l'installation a été vérifiée et adaptée.

Quels sont mes droits si mon syndic ou mon gestionnaire d'immeuble n'a pas fait le nécessaire ?

L'adaptation de l'antenne est une obligation.

Ce sujet est obligatoirement inscrit à l'ordre du jour de l'AG (assemblée générale) des résidants dans les régions concernées par le passage à la télé tout numérique.

S'il refuse de faire les travaux d'adaptation, la loi du droit à l'antenne s'applique.

À défaut de travaux d'adaptation de l'antenne collective, la loi n° 66-457 du 2 juillet 1966, dite du droit à l'antenne, m'autorise à installer une antenne individuelle. Le syndic ou le gestionnaire d'immeuble ne peut s'opposer sans un motif sérieux et légitime à l'installation ou au remplacement d'une antenne individuelle.

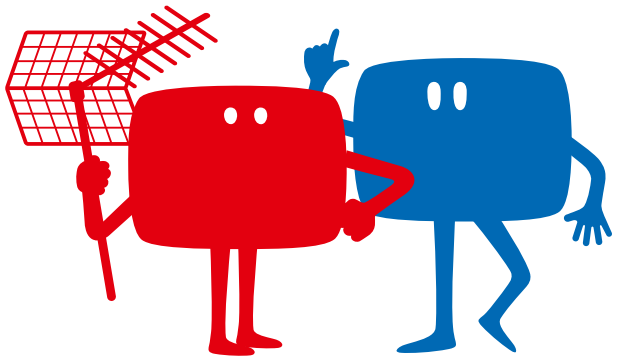

4. Si je dois m'équiper

Je vérifie si je peux recevoir la TNT par mon antenne râteau

J'appelle le 0970818818 (numéro non surtaxé, du lundi au samedi de 8 h à 21 h) ou je me connecte sur www.tousaunumerique.fr
En donnant mon adresse, je saurai précisément quelles sont les chaînes que je peux ou pourrai recevoir et à partir de quel moment.

• Je peux recevoir les chaînes de la TNT par mon antenne râteau

Je choisis de recevoir la TNT : j'équipe d'un adaptateur TNT chacun de mes postes reliés à l'antenne râteau.

Si l'émetteur par lequel je reçois la télévision diffuse déjà la TNT, **je m'équipe dès maintenant.** Je peux recevoir jusqu'à 19 chaînes nationales gratuites et éventuellement les chaînes locales Pyrénées-Orientales TV, Télé Miroir et TV Sud*.
Je cherche et mémorise les fréquences actuelles des chaînes.

Je lancerai une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes après le passage.

Certains émetteurs de la région Languedoc-Roussillon ne diffuseront la TNT **qu'à partir du 29 novembre.** Dans ce cas, j'achète mon équipement, mais je ne l'installerai qu'au moment du passage.

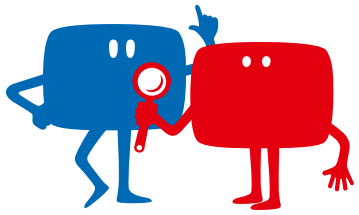

* Ces chaînes locales ne sont pas diffusées par tous les émetteurs.

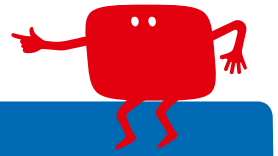

À SAVOIR
Il n'est pas obligatoire de changer de téléviseur.
Depuis mars 2008, les téléviseurs commercialisés sont équipés d'un adaptateur TNT intégré. Si mon/mes postes de télévision sont plus anciens, je branche un adaptateur TNT sur la prise Péritel de chacun de ces postes.
Si je décide de changer de poste, je ne le jette pas. Je le rapporte dans une déchetterie ou dans un magasin pour qu'il soit recyclé.

Pour recevoir les chaînes en haute définition (HD)

Mon installation doit être entièrement HD :
• téléviseur TNT HD ;
• téléviseur HD Ready + adaptateur TNT HD + câble HDMI.

Les téléviseurs de plus de 66 cm vendus depuis le 1er décembre 2009 sont tous TNT HD.

Je peux aussi choisir un autre mode de réception (câble, ADSL, satellite). Je décide si je préfère recevoir jusqu'à 19 chaînes nationales gratuites et les chaînes locales Pyrénées-Orientales TV, Télé Miroir et TV Sud sans abonnement, ou si j'opte pour une formule avec abonnement qui m'offre plus de chaînes et de services.

• Je ne peux pas recevoir les chaînes de la TNT par mon antenne râteau

Je dois choisir un autre mode de réception que l'antenne râteau : une réception par le satellite, le câble, l'ADSL ou la fibre optique selon ce qui est disponible. Je contacte les opérateurs pour vérifier si je réside dans une zone de réception du câble ou de l'ADSL. La réception satellite est accessible sur tout le territoire, mais l'installation d'une parabole est parfois réglementée.

N. B. Avant d'opter pour un autre mode de réception que l'antenne râteau, je vérifie si je pourrai recevoir la TNT à partir du 29 novembre. J'appelle le 0970818818 ou je me connecte sur www.tousaunumerique.fr

Récapitulatif des offres de chaînes selon le mode de réception

Avec une antenne (râteau ou intérieure)

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

un adaptateur TNT externe branché sur la prise Péritel du téléviseur actuel **ou** un téléviseur avec TNT intégrée

Je peux recevoir plus de chaînes avec un abonnement

LES CHAINES CANAL+ · TV NUMERIC · TNTop

Avec une parabole

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec :

• une parabole orientée vers le satellite AB3 + un adaptateur FRANSAT

• une parabole orientée vers le satellite Astra + un adaptateur TNT SAT – LA TNT GRATUITE PAR LE SATELLITE

Je peux recevoir plus de chaînes avec un abonnement

LES CHAINES CANAL+ · BIS · CANALSAT · orange

Avec une box ADSL, le câble ou la fibre optique

Je peux recevoir les chaînes gratuites de la TNT avec un abonnement

numericable – MONTEZ EN PUISSANCE · orange · Alice · DARTY BOX Internet - Téléphonie - Télévision · free · Bouygues · SFR

ou un opérateur local indépendant

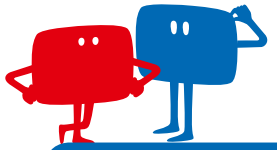

PETIT MÉMO

En analogique
1 fréquence = 1 chaîne.
Je reçois 5 chaînes au maximum.

En numérique
1 fréquence = 5 ou 6 chaînes, groupées dans un multiplex.
Je reçois jusqu'à 19 chaînes nationales gratuites, voire les chaînes locales.

Pour savoir si je suis en mode analogique ou numérique, je vérifie le nombre de chaînes que je reçois.

À SAVOIR

Je peux recevoir mon programme régional France 3 par une antenne râteau, une parabole, l'ADSL ou le câble.

Comment faire les branchements ?

1 TÉLÉVISEUR AVEC TNT INTÉGRÉE
(depuis mars 2008)

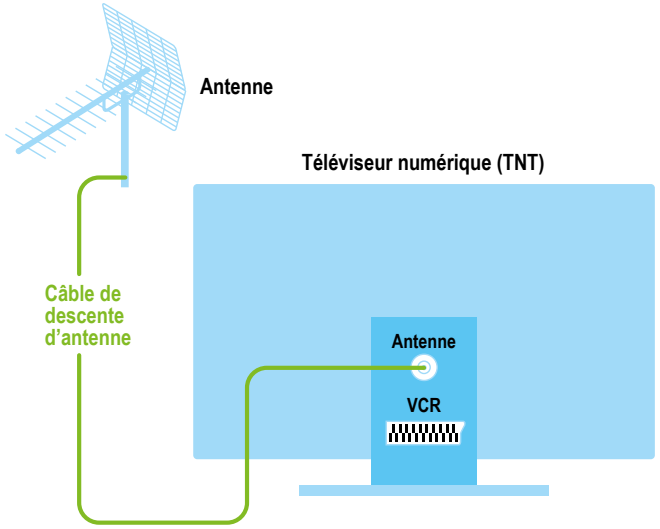

2 TÉLÉVISEUR ANALOGIQUE AVEC ADAPTATEUR TNT
(depuis 1981)

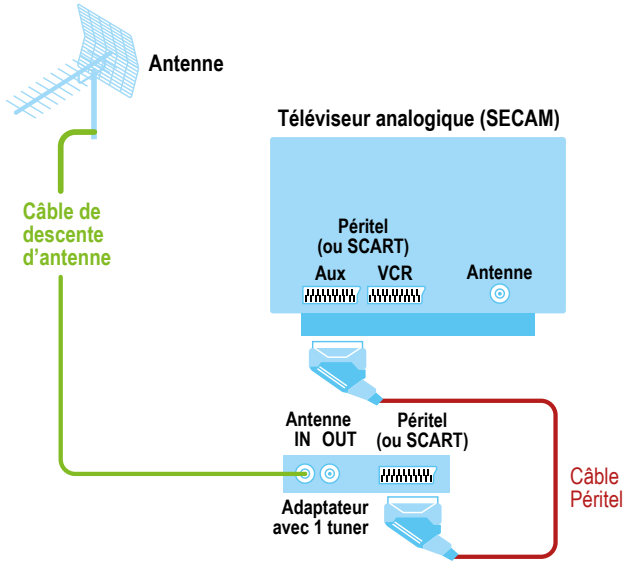

© idé

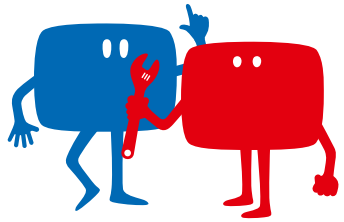

3 POUR ENREGISTRER

• Si je veux enregistrer un programme pendant que j'en regarde un autre, il me faut un adaptateur pour chacun de ces usages. Selon mon téléviseur, deux solutions :
– si mon téléviseur est ancien (non TNT intégrée), j'ai besoin d'un adaptateur double tuner ;
– si mon téléviseur est TNT intégrée, j'ai besoin d'un adaptateur simple tuner raccordé à l'enregistreur.

Dans tous les cas, le conseil d'un professionnel lors de mon achat est vivement recommandé.

! Si je suis déjà équipé(e) d'un adaptateur TNT ou d'un téléviseur TNT intégrée mais que je ne reçois que 5 chaînes au maximum, je vérifie d'abord si je suis dans une zone où je peux recevoir la TNT. Si c'est le cas, je vérifie que mon équipement est correctement branché et que je suis en mode « numérique » ou « digital ». Puis je lance une recherche et mémorisation des chaînes pour recevoir toutes les chaînes de la TNT. Le jour du passage, je lancerai une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes.

Combien ça coûte ?*

Adaptateur TNT simple tuner	de 20 à 50 €
Adaptateur TNT simple tuner HD	à partir de 80 €
Réorientation + vérification de l'antenne râteau	de 80 à 120 €
Remplacement de l'antenne râteau	de 180 à 220 €
Remplacement du coupleur d'antennes	100 €
Adaptateur TNTSat ou Fransat	de 100 à 150 €
Adaptateur TNTSat ou Fransat + parabole + installation**	à partir de 280 €
Offre payante, décodeur fourni par l'opérateur	voir contrat d'abonnement

* Prix TTC généralement constatés au moment de l'impression de ce guide, donnés à titre indicatif.
** Le prix standard correspond à l'installation d'une parabole simple tête et d'un seul adaptateur.
Ce prix peut fortement varier en fonction de la complexité de l'installation.

À qui m'adresser ?

Je choisis un professionnel agréé « Tous au numérique ». Je le reconnais au logo et à la charte d'engagements qu'il a affichés.

En signant la charte « Tous au numérique », ces professionnels se sont engagés à :

- me proposer des prestations de qualité au prix du marché ;
- me guider dans mes choix en fonction de mes besoins réels ;
- me donner toutes les explications nécessaires.

Je me méfie du démarchage à domicile.
En cas de doute, j'appelle le 0 970 818 818.

Pour connaître leurs coordonnées, je contacte
www.tousaunumerique.fr ou le **0970818818**
(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)

5. Que se passe-t-il au moment du passage ?

Dans la nuit du 28 au 29 novembre, tous les émetteurs analogiques et numériques vont s'arrêter. Seuls les émetteurs numériques seront rallumés **à partir du 29 novembre au matin.**
Tant que l'émetteur numérique dont je dépends ne sera pas allumé, je serai temporairement privé(e) de télé.

Les émetteurs principaux, qui couvrent la majeure partie de la population, seront remis en service en priorité.

Les autres émetteurs seront ensuite rallumés progressivement. Étant donné le nombre important d'émetteurs, le rallumage peut durer plus d'une journée.

Attention, de nouveaux émetteurs ne seront allumés qu'à partir du **29 novembre.** Si je dépends de l'un de ces émetteurs, je mets en service mon équipement TNT et je lance une recherche et mémorisation des chaînes uniquement après son allumage.

RAPPEL
Au moment du passage, je peux savoir quels sont les émetteurs rallumés en me connectant sur **www.tousaunumerique.fr** ou en appelant le 0 970 818 818.

Certaines chaînes de la TNT changent de fréquence lors du passage pour améliorer leur couverture. Si je ne lance pas une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes, je les perdrai. Je lance cette recherche sur chacun des postes reliés à une antenne râteau. Je le fais en revenant à la configuration usine.

Si je reçois la TNT par une antenne râteau ou intérieure, je recherche et mémorise les nouvelles fréquences des chaînes à partir du moment où l'émetteur dont je dépends est allumé.

6. Je lance une recherche et mémorisation des chaînes

Quand lancer cette recherche ?

Une première fois au moment de l'installation de mon équipement (adaptateur TNT ou téléviseur TNT intégrée).

Une seconde fois lors du passage, après le rallumage de l'émetteur dont je dépends. Le faire avant ne sert à rien. Dans la plupart des cas, je sais que mon émetteur est allumé dès que je reçois à nouveau certaines chaînes.

Toutes les chaînes ne s'allument pas forcément au même moment sur l'émetteur. Si certaines chaînes sont manquantes, je lance une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes.

Pour connaître les chaînes que je suis censé(e) recevoir, je me connecte sur **www.tousaunumerique.fr** ou je contacte le **0970818818** (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h).

N. B. Pour récupérer les programmes en clair de Canal+, je lance la recherche et mémorisation des chaînes au moment des plages en clair, soit entre 12 h 30 et 13 h 30 ou entre 19 h et 20 h 45.

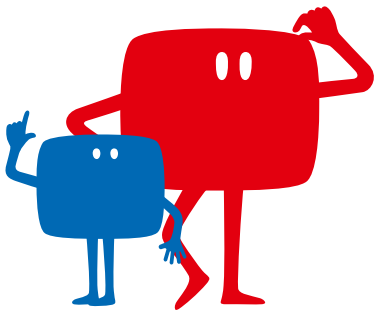

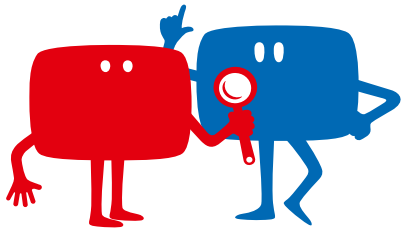

Comment ?

Si j'ai un téléviseur TNT intégrée, j'utilise exclusivement sa télécommande.

Si j'ai un adaptateur TNT externe, j'allume mon téléviseur. Je me mets en mode numérique en appuyant sur la touche « AV » ou « Ext/1 » de la télécommande de mon téléviseur. J'utilise ensuite uniquement la télécommande de mon adaptateur.

Le tout va prendre quelques minutes seulement.

Je navigue grâce aux flèches de la télécommande.
J'appuie sur « **OK** » pour valider chacun de mes choix.
Je suis la procédure « **Les 6 étapes** » (voir page 18), qui va me permettre de retrouver toutes les chaînes de la TNT.

Cette procédure n'est pas universelle. Les noms varient selon les appareils et les marques. Mais le cheminement est identique.

Les 6 étapes

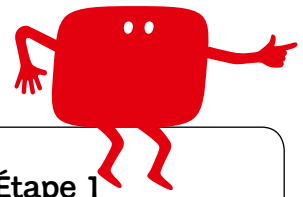

Étape 1

(si j'ai un téléviseur TNT intégrée)

J'allume le téléviseur.
Je vérifie que je suis en mode numérique en appuyant sur la touche **A/D** ou **Digit** de la télécommande du téléviseur.

Étape 1

(si j'ai un téléviseur et un adaptateur TNT)

J'allume le téléviseur et j'appuie sur la touche **Ext/1** ou **A/V** de la télécommande du téléviseur.
J'allume l'adaptateur.
J'utilise ensuite la télécommande de l'adaptateur.

Étape 2

J'appuie sur la touche **Menu** ou **Home :** un menu déroulant s'affiche sur l'écran du téléviseur.

Étape 3

Je sélectionne le sous-menu **Configuration** ou **Menu principal,** ou **Réglage système...**

Certains équipements demandent de saisir un code secret, mot de passe, code PIN ou code usine.
Si je ne l'ai pas changé, j'entre l'un des codes utilisés par la plupart des fabricants : **0000** ou **1234** ou **1111** ou **9999.**

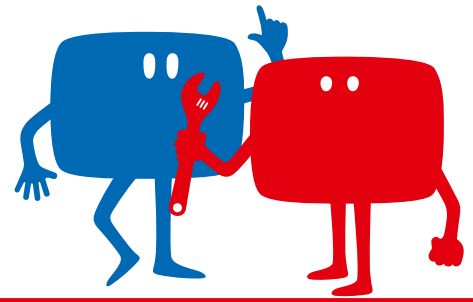

Si je ne récupère pas l'intégralité des chaînes, c'est que je ne suis pas revenu(e) à la configuration usine. Il est impératif d'effacer toutes mes chaînes et de revenir à la configuration usine pour retrouver toutes mes chaînes.

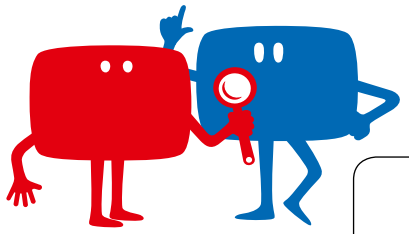

Étape 4

Je sélectionne le sous-menu **Installation** ou **Réglage, Réinitialisation, Scan...**

Je choisis la fonction **Configuration initiale** ou **Paramètres usine, Réinstaller/rechercher toutes les chaînes, Recherche automatique...**

Surtout je ne choisis pas le menu **Mise à jour.**

Avant le démarrage de la recherche, un message m'indique parfois que je vais perdre les chaînes déjà mémorisées. Je continue sans crainte, cela indique que mon équipement repart de zéro et qu'il réinstalle toutes les chaînes.

Donc, si un menu s'affiche et me demande de revenir à **Configuration usine** ou **Configuration initiale,** je sélectionne **OK.**

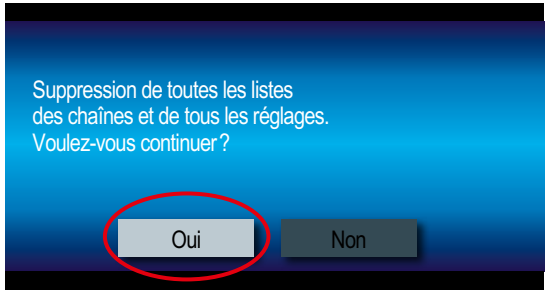

N. B. Si le menu me propose « Recherche manuelle » ou « Recherche automatique », je **sélectionne** « Recherche automatique » **pour installer en une seule fois les chaînes disponibles.**

Étape 5

J'appuie sur **Lancer** ou **Rechercher.**

La recherche des chaînes débute. Elle va durer quelques minutes. L'écran télé affiche une barre de progression qui montre l'avancement de la recherche.

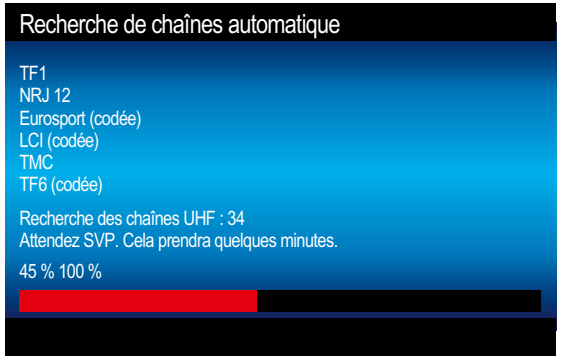

Étape 6

Si mon adaptateur ou mon téléviseur TNT intégrée me le demande, j'appuie sur la touche **OK** ou **Exit** ou **Terminer** ou **Confirmer** pour enregistrer les nouvelles fréquences et sortir du menu **Installation.**

C'est terminé !

Je peux vérifier la présence des chaînes.

De 1 à 19 : les 19 chaînes gratuites de la TNT, sauf si l'émetteur dont je dépends ne diffuse pas l'intégralité de ces chaînes.

Au-delà du canal 20 : les chaînes locales.

Au-delà de 30 : les chaînes payantes, sauf Canal+.

Au-delà de 50 : d'autres chaînes, en fonction de mon lieu de réception.

7. Les aides financières

Afin de permettre à tous de continuer à recevoir la télévision, l'État a prévu des aides.

Je peux éventuellement en bénéficier si :

- je reçois actuellement au maximum 5 chaînes (plus éventuellement une chaîne locale) par une antenne râteau, individuelle ou collective, ou une antenne intérieure ;
- je peux aussi en bénéficier si je reçois France 3 région par une antenne râteau même si j'ai une parabole orientée vers le satellite AB3 pour recevoir les autres chaînes ;
- j'ai dû adapter mon équipement à l'occasion du passage à la télé tout numérique ;
- il s'agit de ma résidence principale.

Je réside dans une zone où je peux recevoir la TNT par une antenne râteau

Je peux bénéficier :

- **d'une aide à l'équipement,** d'un montant maximal de 25 €, pour l'acquisition d'un adaptateur TNT (ou d'un téléviseur TNT intégrée) ou pour la souscription d'un abonnement au câble, au satellite ou à l'ADSL ;
- **d'une aide à l'antenne,** d'un montant maximal de 120 €, pour l'adaptation, la réorientation ou le remplacement de mon antenne râteau.

Je peux cumuler ces deux aides.

Je dois être dégrevé(e) de la contribution à l'audiovisuel public, c'est-à-dire exonéré(e) de redevance audiovisuelle, et répondre aux conditions de ressources (voir tableau ci-contre).

Conditions de ressources

Parts	Aide à l'équipement de 25 €	Aide à l'antenne de 120 €
	Revenu fiscal de référence inférieur ou égal à	Revenu fiscal de référence inférieur ou égal à
1	8 000 €	20 000 €
1,5	9 500 €	21 500 €
2	11 000 €	23 000 €
2,5	12 500 €	24 500 €
3	14 000 €	26 000 €
3,5	16 500 €	28 500 €
4	19 000 €	31 000 €
4,5	21 500 €	33 500 €
5	24 000 €	36 000 €

+ 2 500 € pour chaque demi-part supplémentaire.

À SAVOIR
Je trouve mon « revenu fiscal de référence » mentionné comme tel sur mon dernier avis d'imposition sur le revenu.

Je réside dans une zone où je ne peux pas recevoir la TNT par une antenne râteau

Je dois choisir un mode de réception alternatif à mon antenne râteau pour continuer à recevoir la télévision.

Je peux bénéficier :

- **d'une aide à la réception,** d'un montant maximal de 250 €, pour l'acquisition d'un mode de réception de la télévision numérique alternatif à l'antenne râteau : installation d'une parabole ou d'une box ADSL ou souscription d'un abonnement au câble ou à la fibre optique.

Cette aide est attribuée sans condition de ressources.

RAPPEL
L'aide à la réception n'est attribuée que dans les zones où il n'est pas possible de recevoir la TNT par une antenne râteau.
Cette aide n'est donc pas valable si l'émetteur dont je dépends s'allume le jour du passage uniquement.

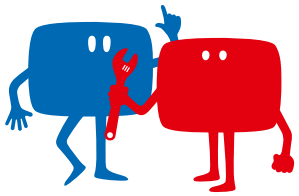

Cas particulier : l'aide dérogatoire à la réception

Je réside dans une zone théoriquement couverte par la TNT, mais je la reçois mal ou pas du tout par mon antenne râteau. Ce n'est pas lié à mon installation. Je dois donc choisir un mode de réception alternatif à l'antenne râteau. **Je fais obligatoirement attester ma situation par un antenniste professionnel APRÈS le passage de ma région à la télé tout numérique.** Je pourrai ainsi bénéficier :

- **d'une aide dérogatoire à la réception,**

d'un montant maximal de 250 €, **sans condition de ressources.**

Ces aides ne peuvent être attribuées qu'une seule fois par foyer et concernent la résidence principale.

Pour obtenir un formulaire de demande d'aide

J'appelle le 0970818818
ou je le télécharge sur **www.tousaunumerique.fr**

Je renvoie mon formulaire accompagné des justificatifs avant **le 28 mai 2012**. Mon formulaire doit être correctement rempli et accompagné des justificatifs demandés. Pour demander une aide à la réception, j'attends la publication des cartes de couverture définitive de ma région. Pour savoir si ma couverture TNT est définitive, je contacte le 0970818818 (prix d'un appel local) ou je me connecte sur **www.tousaunumerique.fr**

Je dépends d'une antenne collective et je peux bénéficier de l'aide à l'antenne ou à la réception. Je demande à mon syndic que la quote-part des dépenses relatives à l'adaptation de l'antenne collective, qui me sera refacturée, figure sur mon relevé de charges de façon claire et distincte. Ce justificatif me sera demandé pour toute demande de remboursement.

8. L'assistance technique

J'ai plus de 70 ans* et/ou je souffre d'un handicap permanent supérieur ou égal à 80%

Je peux bénéficier d'une assistance technique gratuite à domicile, sur rendez-vous, pour brancher et/ou mettre en service l'équipement numérique **de mon poste principal.**

Je peux en bénéficier uniquement pour ma résidence principale et si mon foyer reçoit la télé en mode analogique via une antenne râteau ou intérieure. Cette intervention consiste à :

- **mettre en service** mon adaptateur, mon décodeur ou mon téléviseur TNT intégrée ;
- **rechercher et mémoriser** les nouvelles fréquences des chaînes ;
- **m'expliquer comment refaire cette manipulation** (recherche et mémorisation des nouvelles fréquences des chaînes) après le passage au tout numérique.

Cette aide est accordée sans aucune condition de ressources.

Quand et comment demander cette assistance?

Dès maintenant et jusqu'au 14 décembre 2011.
Pour obtenir un rendez-vous, j'appelle le 0970818818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h). Les conseillers vérifieront mon éligibilité, demanderont la marque de mon matériel et prendront mes coordonnées.

Cette intervention n'est possible qu'une seule et unique fois.

* Tous les membres du foyer doivent avoir 70 ans ou plus.

Le prestataire de « Tous au numérique » me recontactera ultérieurement pour fixer la date de l'intervention à mon domicile.

Le jour du rendez-vous, j'aurai en ma possession :

- mon équipement (adaptateur, décodeur, téléviseur…) ainsi que les accessoires indispensables à la mise en service de ce matériel (télécommande, piles, prise Péritel, mode d'emploi…) ;
- les pièces justificatives de mon éligibilité (justificatif d'identité, carte d'invalidité).

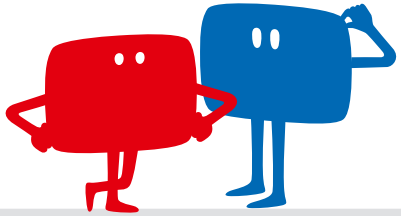

Plus d'informations sur
www.tousaunumerique.fr
ou en appelant le 0 970 818 818
(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)

Les 19 chaînes nationales gratuites de la TNT et les chaînes locales Pyrénées-Orientales TV, Télé Miroir et TV Sud*

* Sur certains émetteurs seulement.

Les points à retenir

- **La région Languedoc-Roussillon** passe à la télé tout numérique en deux temps. Si je ne suis pas passé(e) au tout numérique le 5 juillet, je suis concerné(e) par le passage à la télévision numérique du 29 novembre.
- **Avant le passage,** j'équipe tous mes postes reliés à une antenne râteau d'un mode de réception numérique.
- **Si j'ai toujours un bandeau qui défile sur mon écran,** c'est que je ne suis pas passé(e) au tout numérique. Dès que j'aurai installé un mode de réception numérique, que je l'aurai branché et réglé sur le « mode numérique », le bandeau disparaîtra.
- **Après le passage,** soit **le 29 novembre,** je recherche et mémorise les nouveaux canaux des chaînes sur tous mes postes reliés à une antenne râteau même si je reçois déjà la TNT.
- **Si je ne retrouve pas toutes les chaînes** après le passage ou qu'elles sont dans le désordre, je vérifie que j'ai le bon équipement, que mes branchements sont corrects, que mon équipement est en « mode numérique » et je relance à nouveau une recherche et mémorisation des chaînes en revenant aux paramètres usine.
- **Si, après le passage,** mes voisins et moi n'avons toujours pas pu retrouver l'intégralité des chaînes de télévision, j'appelle le 0970818818 et je signale un dysfonctionnement.

Lexique

- **Adaptateur double tuner :** adaptateur équipé d'un double système de réception qui permet d'enregistrer un programme et d'en regarder un autre en même temps.
- **Carte de couverture définitive :** avant le passage à la télé tout numérique d'une région, le CSA publie une carte de couverture dite définitive ; cette carte indique l'état de la réception des chaînes de la TNT de façon définitive.
- **Émetteur :** installation qui permet d'émettre des signaux.
- **Fréquence hertzienne :** de même qu'il y a des longueurs d'onde pour la radio, on parle de fréquence hertzienne pour le signal hertzien de la télévision.
- **Multiplex :** ensemble de chaînes diffusées sur la même fréquence hertzienne par un émetteur TNT. Pour la TNT, il existe actuellement 5 multiplex qui permettent de diffuser les 19 chaînes nationales gratuites.
- **Péritel :** prise à broches sur le téléviseur qui permet de le relier à tous ses périphériques (lecteur DVD, décodeur, adaptateur numérique...).
- **Recherche et mémorisation des chaînes :** opération qui consiste à rechercher toutes les chaînes et à les enregistrer, à l'aide de la télécommande.
- **Zone couverte par la TNT :** zone géographique qui permet aux téléspectateurs de recevoir-capter la TNT, c'est-à-dire de recevoir les chaînes de la TNT avec une antenne râteau.
- **Zone non couverte par la TNT :** zone géographique qui ne permet pas aux téléspectateurs de recevoir-capter la TNT avec une antenne râteau.

Plus d'informations sur
www.tousaunumerique.fr

Plus d'informations en appelant le
0970818818

Notes

Notes

Plus d'informations sur

www.tousaunumerique.fr

ou en appelant le **0 970 818 818**

(numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h)

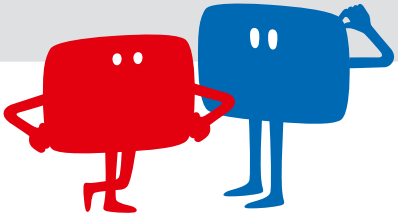

Publié par France Télé Numérique.
France Télé Numérique est un Groupement d'Intérêt Public créé par l'article 100 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée le 5 mars 2007 relative à la modernisation de la diffusion audiovisuelle et à la télévision du futur. FTN regroupe l'État, France Télévisions, TF1, M6, Canal+ et Arte France. Il est chargé d'informer et d'assister les téléspectateurs dans le passage à la télé tout numérique.

Ne pas jeter sur la voie publique.

Données valables au moment de la publication de ce guide, le 26 juillet 2011.

LAN-GINF-18-1102

BDDP unlimited SIREN : 130 003 833